

Paris, le 17 octobre 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

Conception de bâtiments pour l'agroalimentaire : une aide sur Internet

Philippe ROUAULT, délégué interministériel aux industries agroalimentaires et à l'agro-industrie, Stéphane SEILLER, directeur des risques professionnels à la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, Patrice NORAUD, Sous-Directeur de la Santé-Sécurité au Travail de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole ont lancé aujourd'hui à Marseille le site Internet www.agrobat.fr

Ce site est conçu de façon à apporter un appui concret à tous les professionnels lors de l'élaboration des projets de construction de locaux de travail dans le domaine agroalimentaire. **C'est l'outil de référence** pour intégrer en même temps les contraintes liées à la sécurité sanitaire des aliments et celles liées à la sécurité et à la protection de la santé des salariés, dans l'élaboration d'un projet de construction de locaux de transformation ou de stockage de produits agroalimentaires. Sa vocation est de mettre en avant les solutions existantes pour optimiser à la fois les conditions de travail des salariés, et la protection de la santé des consommateurs.

Grâce à ce site, responsables d'entreprises, architectes, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, concepteurs de bâtiments pour l'agroalimentaire ont désormais **accès facilement à l'ensemble des informations nécessaires, mises à jour en permanence**. Tous les professionnels du secteur sont maintenant en mesure de résoudre les problèmes liés à la conception des bâtiments en respectant les « bonnes pratiques » recommandées. Pour faciliter la mise en oeuvre, le site propose **une fonction « Cahier des charges »** qui donne la possibilité d'inclure directement dans les cahiers des charges les préconisations officielles sous la forme d'un document pré rempli.

Le site www.agrobat.fr sera présenté pendant tout le SIAL (19 au 23 octobre 2008 - Parc des expositions de Paris-Nord Villepinte) sur le stand du ministère de l'agriculture et de la pêche : Hall 5A - Allée F stand 14.

La conception des lieux de travail du secteur agroalimentaire a un impact important sur le nombre d'accidents du travail (plus de 30 000 par an dans ce domaine qui représentent plus de 1 500 000 jours d'arrêt de travail) et sur la sécurité sanitaire des aliments. La réalisation du site www.agrobat.fr vise à réduire les risques d'atteinte à la santé des millions de consommateurs et des deux millions de salariés du secteur. Respect des règles de sécurité sanitaire des aliments et prévention des risques professionnels cohabitent en effet parfaitement dès lors qu'une étude de la conception des locaux intègre ces deux dimensions.

Les services vétérinaires du ministère de l'agriculture et les services de prévention des risques professionnels des caisses régionales d'assurance maladie et de la caisse nationale de l'assurance maladie ont travaillé ensemble à la création de ce site auquel s'associe également la caisse centrale de mutualité sociale agricole. Leur expérience de terrain a ainsi été mise à profit pour répondre au double enjeu de santé publique et de santé au travail que représente le secteur de l'agroalimentaire.

Contacts presse :

Service de presse du ministère de l'agriculture et de la pêche – 01 49 55 59 82

CNAMTS : Nadège HARITI - 01 72 60 11 19 nadege.hariti@cnamts.fr

CCMSA : Géraldine VIEUILLE - 01 41 63 72 41